

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 novembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. DEMILLY), Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Monsieur Bruno DEMILLY (pouvoir donné à M. GAVOIS), Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Michel HAMY, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

T2-11-2020 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC G.R.D.F. - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président du SEVADEC rappelle que, pour le fonctionnement du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.), l'exploitant OCTEVA a signé un contrat de raccordement et d'injection de biométhane dans le réseau public de distribution avec le concessionnaire gaz G.R.D.F.

Il en résulte qu'une canalisation de gaz a été installée depuis la voirie d'accès principal Jacques Monod jusqu'au P.V.D.R., en partie sur l'emprise foncière du Centre de Valorisation des déchets du SEVADEC.

De ce fait, une convention de servitude doit être établie entre le SEVADEC et G.R.D.F. afin de fixer les obligations de chacune des parties.

Celle-ci concerne les parcelles cadastrées suivantes :

- 000 BX 01 257,
- 000 BX 01 248,
- 000 BX 01 264,
- 000 BX 01 260,
- 000 BX 01 265.

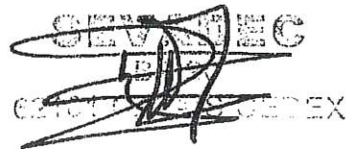
Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20201104-T2-11-2020-DE
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 20 octobre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "COMITE SYNDICAL" at the top and "SECRET" at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Décision rendue exécutoire
Le ... 13/11/2020
Certifié exact
L'ordonnateur 